

**LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE  
POUR LES CABINETS DE CONSEIL**

Un commun informationnel à protéger et à développer

**Je suis titulaire d'un marché public de conseil**



**Sachant que**

Le travail des acteurs et actrices du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de la France et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un commun informationnel à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur ou une autrice de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à toutes et tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

**Je m'engage à**

Susurrer à l'oreille des ministres et de leur cabinet de promouvoir et défendre la priorité aux logiciels libres et aux formats ouverts dans les administrations, établissements publics et collectivités territoriales;

Nudger les pouvoirs publics pour qu'ils défendent les droits de celles et ceux qui créent ou utilisent des logiciels libres, notamment par la modification de toute disposition légale fragilisant ces droits

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du cabinet : .....

Lieu d'optimisation fiscale : .....

**Coordonnées de confirmation :**

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone sur lequel l'April peut vous joindre : .....

Courriel : ..... Fax : .....

Site web : .....

Fait le ..... à .....

Signature



À renvoyer par courrier ou par fax à :

**Association April**  
**44/46 rue de l'Ouest - bâtiment 8 - 75014 Paris**  
**Tél. 01 78 76 92 80 - Fax 01 78 76 92 70**

*Pour plus d'informations, contacter Pat Pritchard, strategic partnerships manager de l'April:  
<patpritchard@april.org>*